

Projet agrivoltaïque de la Bergerie Ensoleillée

Auzouer-en-Touraine (37)

20 Avril 2021

Atelier N°3 - Environnement

Compte-rendu



Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque à Auzouer-enTouraine, porté par la société GLHD et le collectif d'agriculteurs « la Bergerie Ensoleillée », un dispositif d'information et de concertation a été mis en place. En effet, conscients que ce projet est innovant et structurant pour le territoire, GLHD et les agriculteurs ont souhaité que chacun puisse s'informer et s'exprimer à son sujet pour l'enrichir. Dans ce cadre, trois ateliers thématiques ont été proposés pour approfondir les différents piliers du projet : agricole, énergétique et environnemental. Ces ateliers ont eu lieu les 13, 15 et 20 avril de 18h à 19h30.

Compte tenu de la situation sanitaire et pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer à ces rencontres, il a été choisi d'organiser des ateliers en ligne, accessibles à tous depuis le site internet du projet <https://la-bergerie-enseillee.fr>.

L'objectif de ces ateliers en ligne était de permettre aux différents acteurs et experts invités de présenter en détails le projet et de répondre aux interrogations des participants. Pour cela, il était possible de poser des questions en amont, via le formulaire de contact du site internet, ou bien tout au long des ateliers, grâce à un formulaire présent sous la vidéo.

Ces ateliers ont recueilli plus de 180 vues et jusqu'à 50 questions posées en direct. Chacun des ateliers fait l'objet d'un compte-rendu, reprenant les grandes lignes du projet, le témoignage de l'intervenant expert sur chaque thématique, ainsi que les questions et réponses apportées pendant le temps d'échanges.

Le mardi 13 avril 2021, de 18h à 19h30, le premier atelier en ligne a été organisé autour de la dimension agricole de ce projet. Ce compte-rendu synthétise les échanges réalisés.

Les intervenants étaient les suivants :

David Portales, président co-fondateur de la société, GLHD

Sylvain Guineberteau, chef de projet basé en Touraine, GLHD

Lisa Savio, cheffe de projet basée à Bordeaux, GLHD

Daniel Courson, éleveur-agriculteur à Auzouer-en-Touraine depuis 18 ans, membre du collectif de la Bergerie ensoleillée

Valentin Glaume, agriculteur associé sur une exploitation familiale avec ses parents, membre du collectif de la Bergerie ensoleillée

Mathieu Binctin, futur éleveur ovin sur le projet agri-voltaïque

Odile Canon, éleveuse ovin à la ferme de Touchelion à Chemillé-sur-Dême

SOMMAIRE

1- Les grandes lignes du projet et son développement	p. 3
2- Témoignage	p. 10
3. Temps d'échanges	p.13

1 – LES GRANDES LIGNES DU PROJET ET SON DÉVELOPPEMENT

Cette partie est commune à l'ensemble des ateliers.

Aux origines du projet

- **GLHD, développeur de projets d'énergie solaire**

Créée en 2014, GLHD est une société française basée en Aquitaine.

L'idée fondatrice est que l'énergie solaire a un fort potentiel de développement sur le territoire français et qu'elle doit prendre plus de place dans le mix énergétique : l'ambition de GLHD, cultivateur d'énergie, est de faire de l'agrivoltaïsme le premier modèle de production d'énergie solaire.

Les projets de l'entreprise sont avant tout une aventure humaine basée sur la confiance, la transparence, la collaboration étroite et des intérêts convergents. GLHD a construit son modèle en partant des femmes et des hommes des territoires pour des projets durables.

Ce nouveau modèle de production d'énergie qu'est l'agrivoltaïsme, consiste à coupler agriculture et production d'énergie solaire. Il a fait ses preuves en tant que solution bénéfique à plusieurs niveaux : soutien aux exploitations agricoles et à la transition agricole, protection de la biodiversité, développement de l'économie locale, production d'une énergie durable...

GLHD développe ses projets sur la base d'un modèle économique innovant qui s'exempt de subventions dans le but de produire une énergie vertueuse renouvelable dont le prix de vente sera compétitif sur les marchés afin de la rendre accessible à tous.

Ce modèle, GLHD a pu le développer d'abord à l'étranger dans des zones où l'électricité était très chère et dans une conjoncture où le coût de production de l'électricité solaire était encore très élevé.

Récemment, l'essor très rapide de la technologie photovoltaïque et son industrialisation à grande échelle ont permis à GLHD de faire émerger des projets d'envergures en France.

GLHD et ses partenaires sont présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis le développement, l'exploitation, la vente de l'électricité, jusqu'au démantèlement des projets, dans un engagement durable avec le territoire et ses acteurs.

- **La rencontre avec le collectif**

Pour réaliser les objectifs de GLHD, la taille du projet doit être importante afin de garantir un projet équilibré, qui reste sous les prix du marché – 40€/MWh.

Le terrain d'Auzouer-en-Touraine était idéal et offrait une surface adaptée avec des points de raccordement à proximité.

Parallèlement, à Auzouer-en-Touraine, des agriculteurs souhaitaient réfléchir ensemble à la viabilité et la pérennité de leurs exploitations.

La rencontre entre GLHD et ces agriculteurs a abouti à l'imagination d'un projet agrivoltaïque, qui combine une production locale d'électricité renouvelable (solaire) et le soutien à l'activité agricole locale.

- **Le collectif de la Bergerie ensoleillée**

La Bergerie ensoleillée est un collectif de 10 agriculteurs répartis sur 8 exploitations, dont deux élevages. Le projet est une opportunité pour diversifier leur production, sécuriser leurs revenus et initier un projet collectif qui favorise, entre autres, l'installation d'un jeune agriculteur, Mathieu Binctin, éleveur de moutons.

Une des grandes forces de ce collectif est d'avoir réuni une majorité d'exploitants de la commune. Ceux-ci travaillaient déjà ensemble via des CUMA ou en tant que voisins. Cependant, ce projet a été l'occasion de développer ce lien et d'enrichir les pratiques de chacun.

Pour le collectif, la démarche est positive. Ces producteurs de céréales et éleveurs voient une continuité dans leur apport au territoire, grâce à cette production d'énergie qui complète la production agricole.

Les partenaires

Afin de s'entourer au mieux dans le développement du projet agrivoltaïque, GLHD a mobilisé l'expertise de plusieurs sociétés.

Etude d'impact & conseil en urbanisme



Design technique et électrique



Etude préalable agricole



Relevés topographiques



Conseils juridiques société d'élevage



Conseils en élevage ovine



Démarche d'information et de concertation

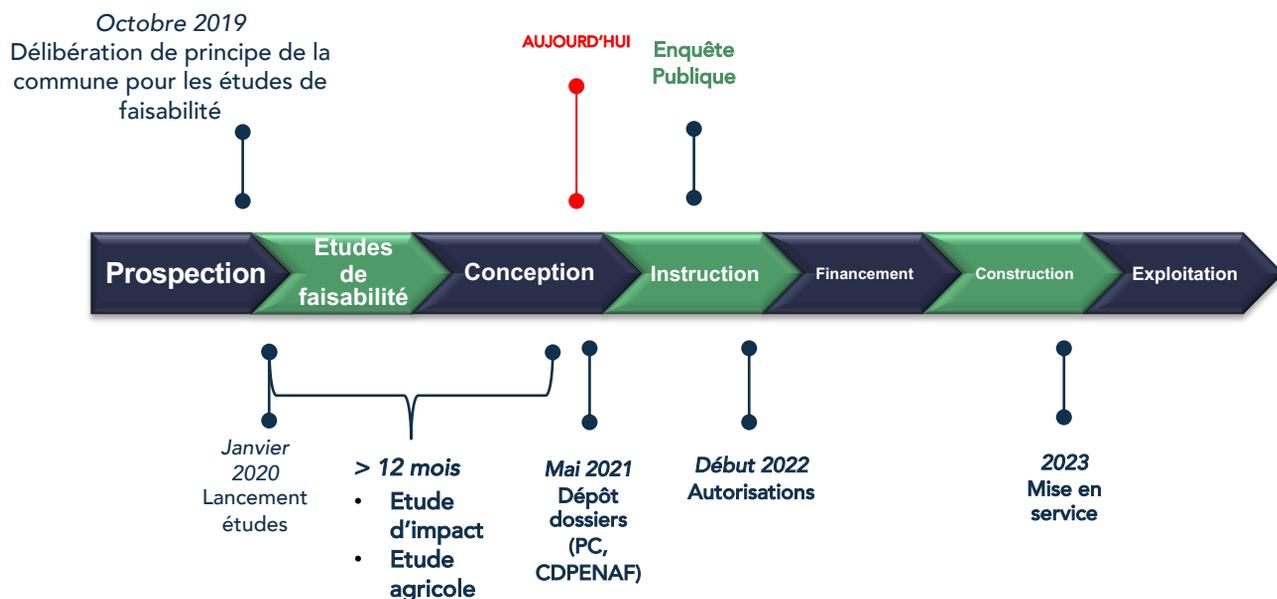


Le cadre réglementaire

Ce projet agrivoltaïque est réglementairement considéré comme une centrale solaire au sol sur des terres agricoles. Même s'il n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), il reste néanmoins soumis au Code de l'environnement. Pour voir le jour, le projet doit obtenir l'autorisation du Préfet via la délivrance d'un permis de construire. Celui-ci est conditionné à une procédure réglementaire stricte.

En effet, l'autorisation du Préfet se base sur un dossier comprenant une étude d'impact. Pendant l'instruction du dossier, il consulte plusieurs services de l'Etat spécialisés dans certains domaines afin de recueillir leurs avis. Par ailleurs, le dossier et plus particulièrement l'étude préalable agricole est transmise et étudiée par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui donne son avis sur le projet agricole. Celui-ci est très important dans l'instruction du projet. Enfin, comme pour les installations classées, une enquête publique est organisée à la fin de l'instruction. Suite à ces différentes étapes, le Préfet décide d'autoriser ou non le projet.

Le calendrier



L'objectif des porteurs de projet est de déposer la demande de permis de construire à partir de mai 2021. Ce dernier est constitué de l'étude d'impact et de l'étude préalable agricole réalisée pour la CDPENAF.

Aujourd'hui, ce dossier est en cours de finalisation. Les études ont été lancées en janvier 2020, une année portée sur le diagnostic du territoire : la faune, la flore et le paysage. Elles ont permis de dresser ce qu'on appelle l'état initial du site pendant un cycle biologique complet (un an). Ainsi, certaines zones ont pu être évitées dans la définition du projet, c'est-à-dire là où il y a des sensibilités environnementales et paysagères afin de garantir un projet de moindre impact.

Une fois que la demande de permis de construire sera déposée, il faudra compter environ un an d'instruction, pendant lequel le Préfet consulte les services de l'Etat qui donnent leur avis.

C'est lors de l'instruction du dossier que l'enquête publique a lieu. Pendant 1 mois, tous les éléments du dossier sont consultables par tous et toutes en mairie et sur le site de la Préfecture. Un commissaire-enquêteur est chargé de consulter la population et les collectivités, recueillir les observations et remarques formulées, puis de rendre son avis au Préfet.

Si l'autorisation est obtenue vers mi-2022, les porteurs de projets se sont fixés un an pour financer le projet et encore un an pour le construire avant une mise en service, estimée en 2023.

Ensuite, l'exploitation dure environ 40 ans, ce qui représente à peu près la durée de vie des panneaux et permet d'amortir les coûts en optimisant l'exploitation du projet. Une maintenance est toutefois réalisée tout au long de l'exploitation.

L'information-concertation

L'agence Tact accompagne la démarche d'information et de concertation qu'ont souhaité mettre en place GLHD et la Bergerie ensoleillée. Cette démarche a pour objectif que le projet soit bien compris et intégré localement. Elle a ainsi vocation à donner les clés pour bien comprendre les différentes dimensions du projet et offrir la possibilité à chacun de s'exprimer et de partager ses remarques, observations et questions sur le projet.

Pour cela un travail a été réalisé avec les différents publics et acteurs qui entourent le projet.

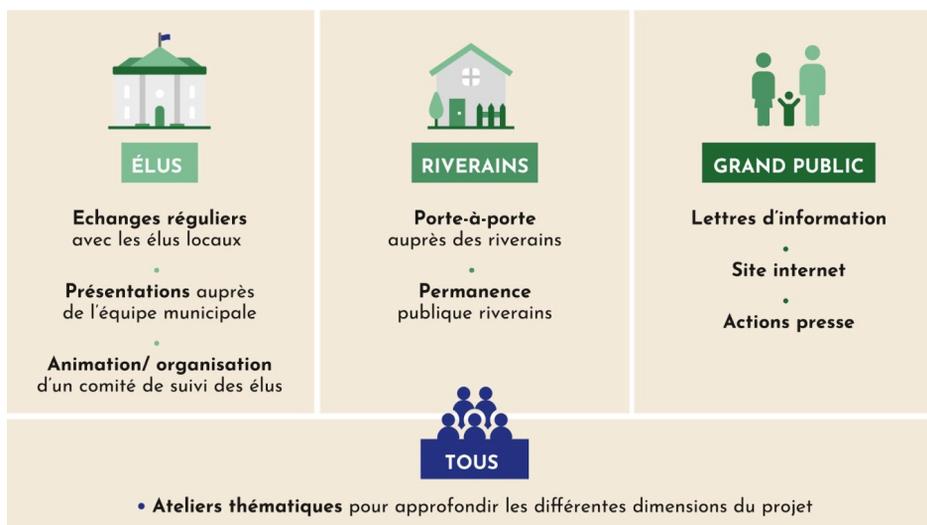
Dès le début, des échanges réguliers ont eu lieu avec les élus locaux. Des présentations ont été réalisées auprès de l'équipe municipale pour que celle-ci ait une bonne connaissance du projet et de son avancement. Un comité de suivi des élus sera mis en place afin que les élus d'Auzouer-en-Touraine, des communes voisines et de l'intercommunalité partagent une même information et une même connaissance du projet.

Parallèlement, une démarche de concertation a été mise en place, en plusieurs temps, avec les riverains du projet.

Tout d'abord un porte-à-porte a été réalisé afin de faire une première présentation du projet aux habitants résidant à proximité. Les agriculteurs ont ainsi pris le temps d'aller à la rencontre des riverains un par un pour leur expliquer et recueillir leurs avis. Ces échanges ont permis de définir une nouvelle version du projet avec des ajustements. Celle-ci a été présentée lors d'une permanence riverains qui a eu lieu le samedi 13 mars dernier en présence de GLHD, de l'Agence Tact et de certains membres du collectif. Elle a ainsi permis d'échanger et d'avoir un retour direct des riverains sur le projet.

Enfin, il était important pour l'ensemble de l'équipe projet d'élargir la démarche afin de proposer une information au grand public, et en particulier aux habitants de la commune. Pour cela, un bulletin d'information a été envoyé à l'ensemble des habitants d'Auzouer-en-Touraine. Un site internet a également été mis en ligne, et sera complété au fur et à mesure du développement du projet et des questions et réponses apportées. Des points presse réguliers ont également eu lieu pour présenter plus largement les avancées du projet.

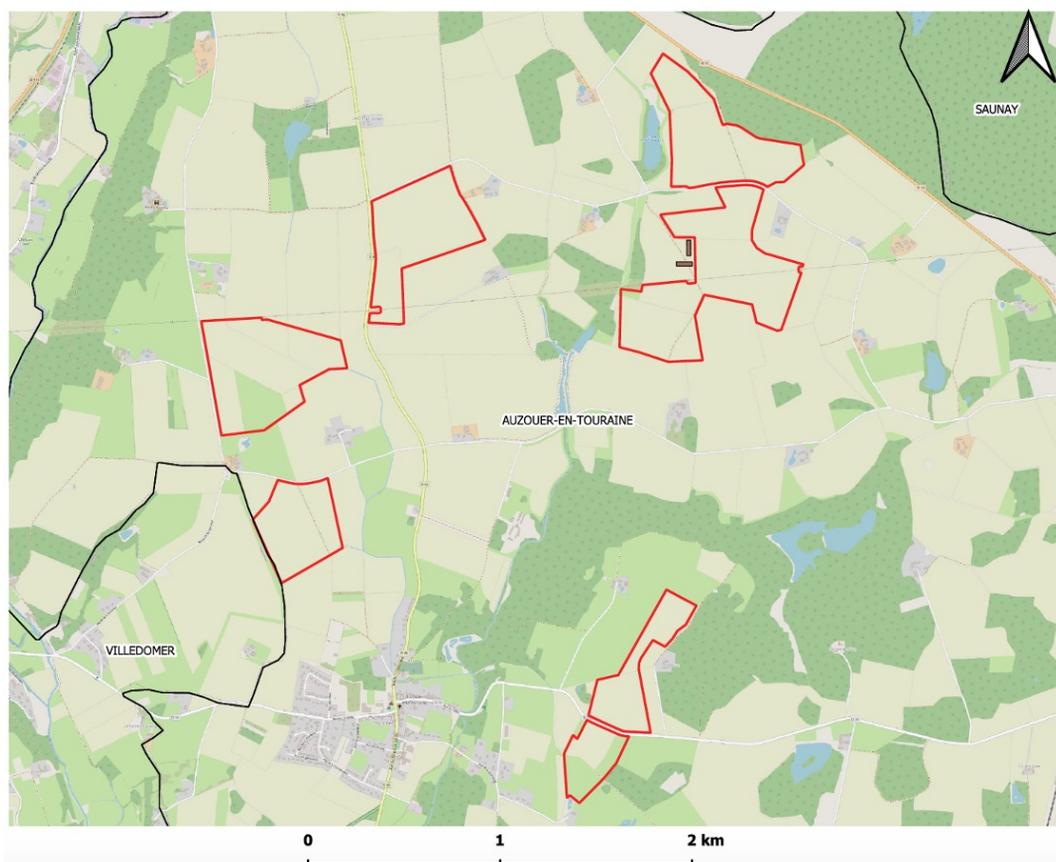
Ces ateliers thématiques s'inscrivent donc dans cette perspective.



CARACTÉRISTIQUES

Le développement du projet, de la mobilisation des agriculteurs à la réalisation des études, en passant par la concertation avec les différents acteurs, a permis de faire évoluer et de préciser progressivement ses contours.

La carte ci-dessous présente la version du projet, au moment des ateliers.



Légende

- Limite administrative
- Commune
- Projet
- Zones étude et ZIP
- ZIP V3
- bergerie
- Fond plan
- OpenStreetMap

1
COLLECTIF

10
AGRICULTEURS

1
ÉLEVEUR OVIN

500
BREBIS

155
HA DE PRAIRIE

30 000
FOYERS
APPROVISIONNÉS
EN ÉLECTRICITÉ



Sur la carte, les contours rouges délimitent les zones d'implantation potentielles des panneaux solaires. La bergerie, d'une surface d'environ 1500m², se trouve au nord-est du projet et est représentée par les deux rectangles marrons.

VOLET AGRICOLE



Un collectif d'agriculteurs motivés

Ce projet est porté par dix agriculteurs qui se sont réunis pour, d'une part, accompagner la pérennité de l'agriculture localement, notamment via le soutien à l'installation d'un jeune éleveur et, d'autre part, contribuer à la production d'énergie renouvelable, cette dernière permettant en outre de sécuriser leurs revenus et d'envisager plus sereinement la transition agricole à opérer. La structuration précise de ce collectif est en cours.



Le choix de l'élevage ovin

Après plusieurs réflexions, il a été choisi d'installer un cheptel ovin. Historiquement présents sur la commune, les moutons avaient disparu au profit des grandes cultures et en raison des difficultés économiques. Ce choix permet d'installer un jeune berger en lui offrant de bonnes conditions de départ.



L'installation d'un jeune éleveur

Mathieu Binctin est un jeune éleveur qui vient d'obtenir son certificat de spécialisation ovine. L'objectif est qu'il soit en charge, à terme, d'un cheptel d'environ 500 brebis sur 155 ha de prairies.



La bergerie

La bergerie (environ 1500m²) se trouve au nord-est du projet. Elle est adaptée à la taille du troupeau et destinée aux agnelages.



Un projet qui a évolué...

Le périmètre du projet a évolué pour trouver une bonne clé de répartition entre les agriculteurs et s'adapter aux contraintes environnementales. En effet, les agriculteurs ont souhaité que le projet ne s'implante pas sur plus de 20% de la surface de chacune de leur exploitation. C'est aujourd'hui un objectif rempli. Le deuxième enjeu était d'arriver à une surface moyenne équivalente entre tous les exploitants, mais cela n'a pas été possible. En effet, suite aux différentes études menées, des contraintes paysagères et environnementales ont empêché le déploiement de panneaux sur certaines parcelles. Les surfaces concernées par le projet varient aujourd'hui entre 5ha et 30ha selon les exploitations.



...et qui doit être finalisé

Le projet doit encore être muri, avec notamment la recherche des races de moutons et de l'enherbement adaptés.

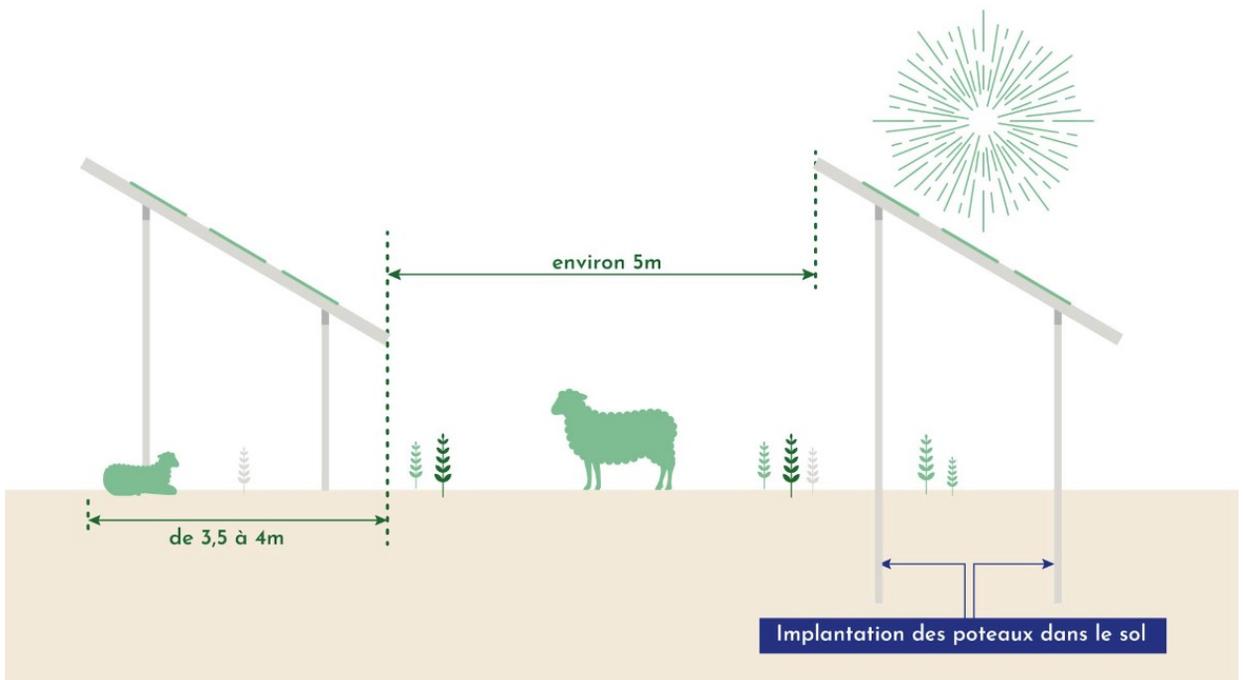
« C'est notre métier car on produit déjà pour nourrir les gens, donc produire de l'énergie c'est aussi pour les gens » - Daniel Courson, membre du collectif de la Bergerie ensoleillée

VOLET ÉNERGÉTIQUE

La production prévisionnelle du projet est de 136 400 MWh par an, soit l'équivalent de 30 000 foyers alimentés en électricité d'origine solaire. Un nombre supérieur au nombre de foyers que compte la communauté de communes du Castelrenaudais.

Les panneaux photovoltaïques ne couvriront pas l'entièreté des 155 hectares de prairies. Ils ne seront présents que sur 33% de cette surface (50ha) : c'est ce qu'on appelle le Taux d'Occupation des Sols (TOS). 100ha seront ainsi libres de couverture. Entre chaque rangée de panneaux seront conservées des allées enherbées d'environ 5m de large.

Ce projet participe à la réalisation des objectifs nationaux vis-à-vis de la production renouvelable d'électricité solaire, dont l'ambition est d'être multipliée par cinq d'ici 2028 par rapport à la production de 2019.



2 – TÉMOIGNAGE

LOUIS BRETON – Ingénieur écologue, AUDDICÉ Environnement

Louis BRETON est ingénieur écologue, responsable d'Auddicé Environnement Val de Loire à Saumur.

LE BUREAU D'ETUDES : AUDDICÉ ENVIRONNEMENT

Auddicé est un groupement de bureaux d'études spécialisé dans la biodiversité, l'aménagement et l'urbanisme réglementaire. Il compte quatre bureaux d'études, un institut de formation et 90 collaborateurs sur les différentes implantations dont une à Saumur. Il y a plusieurs filiales dont Auddicé Environnement. Elle traite des thématiques centrées sur l'écologie, la préservation et la promotion de la biodiversité, la transition écologique. Elle travaille également avec des industriels qui ont des sites à gérer, et font des évaluations plus globales de projets tels que celui d'Auzouer-en-Touraine.

UNE ÉTUDE INTERVENANT DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE

Il y a une obligation pour les porteurs de projet d'évaluer leurs projets. Ce projet-là est réglementairement soumis à un permis de construire pour lequel doit être apportée une étude d'impacts. Le contenu de cette étude est clairement défini par la loi. L'objectif étant de construire un projet qui présente un impact aussi limité que possible au regard des enjeux écologiques, environnementaux et paysagers. Pour les projets soumis au Code de l'environnement et à étude d'impact, il existe un principe fondamental : le principe Éviter, Réduire, Compenser (ERC). C'est essentiel dans la construction du projet, d'éviter au maximum les impacts d'un projet, de les réduire s'il n'est pas possible de les éviter et de les compenser s'il n'est pas possible d'appliquer les deux premières actions.

Le rôle d'Auddicé va être de produire toutes les données et informations nécessaires aux services de l'Etat (DDT, DREAL, services de l'écologie) pour qu'ils puissent émettre un avis sur le projet. Cet avis sera repris par le préfet.

Un impact environnemental est mesurable, et correspond aux modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement sur le territoire d'accueil du projet. Ces impacts peuvent être négatifs, mais aussi positifs dans le cadre d'un projet vertueux, comme c'est le cas pour le projet d'Auzouer-en-Touraine.

Une étude d'impact, représente plusieurs centaines de pages et requiert beaucoup d'expertise. Classiquement elle repose sur la réalisation d'un état initial bibliographique, puis des expertises sur le terrain. Ensuite, les données et les enjeux trouvés sont analysés, les effets du projet sont déterminés, et l'étude va explorer comment le projet interagit avec son environnement. Le but est de définir un projet de moindre impact, au sein de la grande zone d'étude, avec les trois curseurs environnemental, écologique, paysager.

UNE AIRE D'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE PLUS GRANDE QUE LE PROJET

Il y a 150 ha de projet mais la zone d'étude se situe autour de 350 ha.

Cela permet d'avoir de la latitude, et de prendre en compte le périmètre de chaque enjeu identifié sur la zone. Cette cartographie complète permet de construire le projet sur les zones permettant d'envisager le moins d'impact.

Dans la partie purement écologique de l'étude, on détermine majoritairement les capacités d'accueil de la faune et la flore. C'est une étude très vaste. Pour la faune par exemple, il y a une utilisation diversifiée de l'espace. Elle peut se rendre sur un milieu pour se nourrir, se réfugier, nidifier, pour une étape migratoire..

UNE ÉTUDE SUR LE TEMPS LONG

7 experts différents : faune, flore, paysage
102 jours de travail de janvier à octobre
2020

L'expertise rendue est complète de par les experts qui la conçoivent, mais également par la durée et l'investissement mis dans cette étude.

Pour ce projet, l'étude s'est déroulée entre janvier et octobre 2020, afin de couvrir intégralement les différentes utilisations des milieux : le même milieu peut être une étape migratoire en été et une zone de nidification en hiver.

Cette étude a représenté un investissement important pour l'équipe : 32 jours pour le volet environnemental, 20 pour le volet paysager, 50 pour le volet écologique dont 30 jours d'expertise de terrain.

DES ENJEUX FAIBLES POUR LA ZONE

Sur ce projet, le sol est majoritairement occupé par les terres arables et vergers, milieux ouverts, grandes cultures, ainsi que quelques secteurs prairies, haies et fourrés, notamment dans le sud, sur la zone de la Moissonnière.

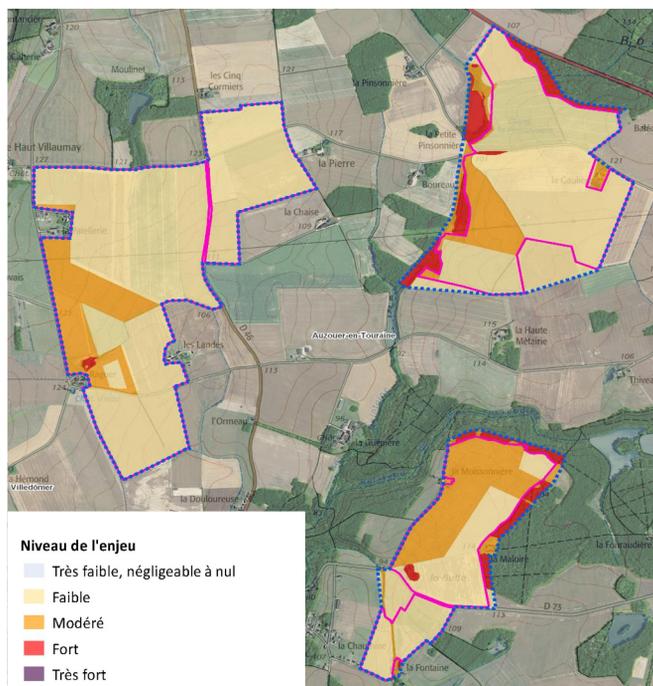
Les experts ont regroupé les enjeux sous différents groupes :

- Flore et habitat (insectes et arbres)
- Reptiles et amphibiens : rainette verte
- Oiseaux : Oedicnème criard, bondrée apivore, Busard Saint Martin,
- Chauve-souris : pipistrelle de Nathusius
- Autres mammifères

Les grands enjeux se trouvent autour des oiseaux et des chauves-souris.

Les oiseaux utilisent les milieux en migration printanière et automnale. On retrouve par exemple un oiseau patrimonial typique des milieux cultivés : l'oedicnème criard qui mange des insectes. L'enjeu est de préserver la capacité du site à accueillir les espèces des milieux ouverts agricoles, ainsi que les haies où ils nichent.

Concernant les chiroptères, on dénote la présence de cultures et de prairies dans la Moissonnière, quelques haies et beaux boisements qui sont des habitats pour les chauve-souris, ces dernières venant chasser des insectes en suivant les haies. Il y a sur le site une nécessité de préserver la qualité des axes de déplacement que sont les lisières boisées et les haies, et la qualité des zones de chasse.



La carte ci-dessus est l'aboutissement de l'état initial de l'étude environnementale et un guide pour construire le projet. L'enjeu est d'éviter toutes les zones en rouge pour empêcher les effets sur ce secteur là. Par la suite, il y a une évaluation du projet sur les secteurs hors enjeux.

En orange, ce sont les secteurs à enjeux modérés, la plupart sont liés au secteur de la prairie et à l'importance de ces milieux pour les chauve-souris.

Pour les enjeux modérés, Auddicé donne des recommandations particulières, en fonction de l'effet du projet sur le secteur. Quand bien même l'enjeu est modéré, l'impact du projet peut être considéré nul à négligeable donc pas principal. Par exemple, la nidification à même le sol observée par les experts sur certaines espèces d'oiseaux ne sera pas déréglée par la mise en place de pâtures ovines.

Au nord-est, l'Oedicnème criard impose des enjeux forts.

NB :

Quand on parle d'habitat, c'est un type d'occupation du sol qui va créer un habitat pour les espèces, que ce soit en milieu naturel ou semi-naturel. Le boisement de chêne ne représentera pas le même habitat qu'un peuplier par exemple.

LES PRÉCONISATIONS DE AUDDICÉ

Auddicé a donc préconisé un certain nombre de mesures à GLHD :

Pour l'enjeu "oiseaux"

- **Ne détruire aucune haie** : ce conseil est suivi et il n'y aura donc pas d'impact direct par destruction d'habitat. Par ailleurs, il est prévu de planter des haies, ce qui aura un impact positif à moyen/court terme sur la qualité du site pour qu'il soit utilisé par les oiseaux.
- **Les prairies et les cultures doivent rester utilisables** pour les oiseaux. Le nouveau mode de mise en valeur du site, l'élevage ovin, provoquera moins de dérangements que la culture céréalière (moins d'interventions), et il y aura une forte diminution des produits phytosanitaires (insecticides et herbicides).

NB : Les produits phytosanitaires peuvent couper la chaîne alimentaire en détruisant les insectes nécessaires à l'alimentation des oisillons.

Pour les chauve-souris :

- **Préserver les axes de déplacement** et notamment les haies, qui ont un impact positif sur les chauve-souris. Les nouvelles haies plantées peuvent redessiner une trame bocagère et ainsi créer des nouveaux axes d'exploration pour les chauves souris.
- **Les pâtures ovines n'impactent pas les chauve-souris**. En effet, l'arrêt des épandages favorise une flore et une faune plus diversifiées, à commencer par les insectes dont se nourrissent les chauve souris. Elles restent donc une zone de chasse et de déplacements propices pour les chauve-souris.

L'arrêt de la culture intensive va ainsi être favorable pour les enjeux faunistiques et floristiques, et la présence d'une nouvelle utilisation du milieu (élevage ovin et panneaux photovoltaïques) n'aura pas d'impact négatif sur les enjeux trouvés sur le territoire.

3 – TEMPS D'ÉCHANGES

Dans un souci de clarification, cette partie synthétise les questions posées et réponses apportées lors de l'atelier.

Les réponses ont été formulées par les intervenants présents les plus à même de répondre à chaque question. Ce compte-rendu préserve l'anonymat des personnes ayant posé leurs questions.

L'objectivité de l'étude

L'étude environnementale réalisée par Auddicé fait l'objet d'un cadre réglementaire strict, notamment détaillée dans le guide des études d'impact pour les installations photovoltaïques au sol. Ensuite, cette étude est instruite par les différents services de l'Etat compétents en la matière et qui pourront émettre des avis et remarques sur le projet. Enfin, dans le cadre de l'instruction, une enquête publique sera organisée pendant laquelle l'ensemble du dossier et notamment l'étude d'impact environnemental sera consultable. Chacun pourra donc porter un regard sur la réalisation et les résultats de l'étude.

La faune locale

- Les grands mammifères et leurs déplacements

Les clôtures autour de la centrale solaire comptent des points de passage pour les petits gibiers notamment, qui leur permettront de se déplacer dans l'enceinte du parc. Concernant les grands mammifères, quelques chevreuils ont été observés, et si aucun sanglier n'a été vu, il est probable qu'il y ait des passages sur Auzouer-en-Touraine.

Pour ces plus grandes espèces qui ne passent pas au travers du grillage, le parc photovoltaïque peut être une gêne à leur circulation. Toutefois, des allées sont construites exprès pour qu'elles puissent continuer à passer par ces milieux-là.

- L'implantation des panneaux en fonction des zones à forts enjeux

La prise en compte des enjeux pour les espèces à fort enjeu n'implique pas seulement une étude de l'espèce sur la zone où elle a été découverte, mais bien une analyse complète de cette espèce et de sa façon d'utiliser le terrain. Tout le milieu qu'elle utilise sera indiqué en zone rouge, ce qui étend rapidement les zones classées avec des enjeux potentiellement forts.

Ainsi, au nord-est de la zone d'étude, quelques espèces de chauve-souris ont déclenché un enjeu fort sur une zone importante. Il y a une situation similaire pour l'Oedicnème criard, où l'observation de certains spécimens ont déclenché une zone à enjeux sur 30 à 40 ha. Pour les protéger, les panneaux ne seront pas implantés sur ces zones.

Qualité du sol

- Pollution et fertilité des sols avec les installations photovoltaïques à court et long termes ?

Les pieux n'ont pas d'impact sur la pédofaune (faune présente dans le sol), les nappes phréatiques et sur la circulation de l'eau. La profondeur d'enfouissement est de 1m à 1m50, ce qui est très éloigné des nappes phréatiques.

GLHD développe un autre projet agrivoltaïque dans les Landes. Il se situe sur une aire d'alimentation de captage pour laquelle l'Agence Régionale de Santé (ARS) a pointé du doigt la qualité de l'eau. La conversion des parcelles du projet en site agrivoltaïque a été choisie pour accompagner l'abandon de la culture intensive de céréales et ainsi préserver la qualité de la nappe phréatique. Le choix d'une production énergétique permet aux agriculteurs de prendre des risques tout en conservant une sécurité économique : c'est tout l'enjeu du monde agricole actuel.

Par ailleurs, le pieu est un matériau inerte donc il n'y aura aucun impact. L'impact sera au niveau du changement de culture.

Changement de pratiques agricoles

➤ Fertilisation des terres et changements de pratiques agricoles

La préservation de la fertilité des sols suite aux quarante ans d'exploitation interroge.

En effet, certains éléments nécessaires à la vie du sol vont être puisés et épuisés, notamment par l'abandon des systèmes de fertilisation habituels.

Néanmoins, d'autres éléments vont mieux se porter : les moutons vont capturer des éléments minéraux et en rejeter, et l'arrêt des travaux agricoles va stabiliser l'ensemble de la faune et de la flore, et entraîner une diversification des espèces présentes, et donc une fertilité naturelle.

➤ L'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles agricoles concernées

La culture des parcelles selon les techniques de l'agriculture biologique dépendra de Mathieu, l'éleveur ovin. Toutefois, quelque soit son projet ovin, il a le temps d'évoluer sur les quarante ans du projet agrivoltaïque. Il n'y aura néanmoins pas d'épandage sur les parcelles pour des raisons techniques.

Au début, la viande ne sera pas bio car les agriculteurs du collectif vont aider l'éleveur en proposant les fourrages de leurs exploitations, pour compléter l'alimentation de l'élevage. Par conséquent, les parcelles des agriculteurs de la Bergerie Ensoleillée n'étant pas biologiques, il n'est pas possible que sa production le soit.

Impact sur la ressource en eau

➤ Le cadre réglementaire du projet sur la thématique eau

Les enjeux liés à la loi sur l'eau, majoritairement la préservation des zones humides et leur délimitation, sont intégrés au dossier. Mais rappelons que la loi sur l'eau n'est pas la seule obligation qui pèse sur les porteurs de projet au niveau réglementaire dans ce cas.

➤ Impact du changement de culture sur la qualité de l'eau (souterraine)

La transition agricole proposée sur les exploitations n'est pas biologique :

il n'y aura donc pas une absence totale de phosphore ou de résidus de produits phytosanitaires. Toutefois, il y aura une forte diminution, avec l'arrêt des épandages de produits phytosanitaires sur les parcelles du projet, ce qui va dans le bon sens.

Impact paysager

➤ Une demande pour des haies paysagères

Plusieurs demandes ont émané des riverains pour réduire l'impact visuel du projet, notamment via la plantation de haies le long des clôtures du parc afin de masquer au mieux la vue sur les panneaux.

Notons que GLHD s'est d'ores et déjà écarté de deux zones d'habitation, et s'engage à mettre en place des mesures pour limiter l'impact visuel.

GLHD souhaite planter les haies le plus rapidement possible, car de fait ces végétaux qui doivent croître progressivement. Ainsi, dès l'obtention du permis de construire et une fois le projet purgé de tout recours, soit près de deux ans avant l'implantation des panneaux, les haies seront plantées.

➤ Les caractéristiques des haies

En supplément des haies tout autour de la centrale, il est possible d'en ajouter autour des habitations.

En effet, certaines co-visibilités depuis les habitations riveraines ont été identifiées, avec la possibilité de planter d'autres haies, plus proches afin d'atténuer l'impact paysager.

La société va essayer de reprendre partiellement les haies existantes, ce qui montre la taille possible des arbres et l'impact d'une haie qui aurait la même hauteur que ces arbres.

Pour mieux se projeter dans ces futurs aménagements, GLHD et le bureau d'études feront également des simulations visuelles.

Toutes ces remarques ont été discutées lors du porte à porte, et la discussion se poursuit et se poursuivra avec des photomontages d'Auddicé.

- Les haies : un atout paysager et écologique

Il est fait le choix est de mettre des haies avec des essences locales choisies avec des écologues et paysagistes, pour permettre à la fois de limiter le visuel direct et de servir de couloirs pour la biodiversité.

Des mesures sont mises en place avec la fédération de chasse sur plusieurs questions abordées lors de l'atelier : gibier, impact paysager, biodiversité. Dans le département, la fédération de chasse et la DREAL œuvrent pour réintroduire des haies dans les milieux ruraux. En effet, les paysages évoluent et la disparition des campagnes et des haies au profit de la culture agricole a eu un impact négatif sur les sols et les trames vertes.

Cette discussion permettra d'alimenter le choix des haies pour favoriser la biodiversité et limiter l'impact paysager.

Mesures d'accompagnement et suivi

- Les engagements et mesures d'accompagnement

Les travaux sont interdits en période de nidification sur les parcelles, c'est-à-dire de mars jusqu'à fin juin/juillet.

Auddicé a préconisé des mesures de communication pour informer des différentes phases de chantier, et des raisons de ces choix.

Pendant la phase d'exploitation, les porteurs de projets ne doivent réglementairement pas faire un suivi d'études environnementales. Néanmoins, Il y aura un suivi substantiel durant les grandes phases de changement des panneaux (nouvelle technologie explorée par exemple).

En, tant que porteur du projet, GLHD a considéré des mesures avec la paysagiste d'Auddicé. Un sentier de randonnée a été identifié, sur lequel il serait possible de mettre en valeur le projet, via un promontoire par exemple. Cette solution est à discuter avec la mairie et les habitants.

Toutes ces questions et d'autres sont à retrouver sur la Foire Aux Questions du site internet de La Bergerie Ensoleillée.

Les panneaux photovoltaïques

- Provenance des panneaux photovoltaïques

L'offre et le choix des panneaux photovoltaïques dépend des décisions étatiques et de leurs politiques industrielles : tous les pays ne se sont pas engagés de la même façon sur le développement de la production de panneaux solaires. La France est un grand pays électricien, qui a été leader dans le photovoltaïque, puis s'est réorienté vers le nucléaire. Aujourd'hui, le marché chinois inonde ainsi l'offre de panneaux photovoltaïques.

Aujourd'hui, une usine de production est en projet en Alsace. GLHD espère et attend de voir se développer cette filière de production française de panneaux et batteries. Si GLHD en a la possibilité, le choix de panneaux français sera fait pour équiper la centrale solaire au sol à Auzouer-en-Touraine.

- Constitution des panneaux photovoltaïques

Sur l'ensemble du marché des panneaux photovoltaïques, seulement 6% des parcs contiennent des terres rares. A Auzouer-en-Touraine, les panneaux ne contiendront pas de terres rares. Ils seront constitués de panneaux en silicium, lui-même composé de verre et de sable. Les infrastructures quant à elles seront en acier.

Modèle économique

- Les retombées économiques pour les bailleurs

GLHD loue les terres aux propriétaires, et indemnise les agriculteurs car ils réorientent la vocation de leurs parcelles. Ces retombées vont donc aux propriétaires fonciers et exploitants.

GLHD et le collectif soutiennent l'installation et l'exploitation de l'éleveur ovin. La SAS La Bergerie ensoleillée est abondée par les exploitants agricoles, notamment pour soutenir le jeune éleveur par exemple via la construction de la bergerie.

GLHD met à disposition les parcelles pour l'éleveur pour qu'il puisse faire venir ces bêtes. Il y a donc des liens forts entre l'ensemble des acteurs du projet.